# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

### NOVAKLEEN HEAVY DUTY

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : NOVAKLEEN HEAVY DUTY Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange) Type de produit REACH : Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Détergent selon le Règlement (CE) no 648/2004

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

Novatio\* Industrielaan 5B B-2250 Olen **3** +32 14 25 76 40 **4** +32 14 22 02 66

\*NOVATIO is a registered trademark of Novatech International N.V.

#### Fabricant du produit

info@novatio.be

Novatech International N.V. Industrielaan 5B B-2250 Olen **2** +32 14 85 97 37

**4** +32 14 85 97 38 info@novatech be

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) : +32 14 58 45 45 (BIG)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classá commo dangoroux solon los critàres du Pàglament (CE) nº 1272/2009

Classe	Catégorie	Mentions de danger	
Skin Corr.	catégorie 1	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
Eye Dam.	catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.	

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



Contient: hydroxyde de potassium. Mention d'avertissement

Phrases H

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H314

Phrases P

Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. P280

Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. P260

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut P304 + P340

confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. P303 + P361 + P353

Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles P305 + P351 + P338

de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P310

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

http://www.big.be

© BIG vzw

Motif de la révision: 3.2; 8; 15 Numéro de la révision: 0201

Date d'établissement: 2017-10-02 Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel Date de la révision: 2023-07-29

878-16239-037-fr-FR

Numéro BIG: 58494

#### Informations supplémentaires

EUH208

Contient: produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3. Autres dangers

Attention! La substance est absorbée par la peau

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Sans objet

#### 3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE N° de liste	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque	Facteurs M et ETA
éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium 01-2119486762-27	64-02-8 200-573-9	C≤2%	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 Eye Dam. 1; H318	(1)(6)(10)	Constituant	
isotridécanol, ethoxylé	69011-36-5	C≤2%	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	(1)(10)	Constituant	
métasilicate de disodium 01-2119449811-37	6834-92-0 229-912-9	C≤2%	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335	(1)(10)	Constituant	
2-butoxyéthanol 01-2119475108-36	111-76-2 203-905-0	C≤2%	Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	(1)(2)(10)	Constituant	ETA inhalation (vapeurs): 3 mg/l ETA voie orale: 1200 mg/kg
hydroxyde de potassium 01-2119487136-33	1310-58-3 215-181-3	C≤0.4%	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Corr. 1A; H314: C≥5%, (CLP Annexe VI (ATP 0)) Skin Corr. 1B; H314: 2%≤C<5%, (CLP Annexe VI (ATP 0)) Skin Irrit. 2; H315: 0,5% ≤C<2%, (CLP Annexe VI (ATP 0)) Eye Irrit. 2; H319: 0,5%≤C<2%, (CLP Annexe VI (ATP 0))	(1)(2)(10)	Constituant	
2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl) éthanol 01-2119777867-13	95-38-5 202-414-9	C≤0.3%	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	(1)(10)	Constituant	M: 10 (Aigu, ECHA) M: 1 (Chronique, ECHA)
produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque 01-2120750377-50	946-533-0	C≤0.3%	Skin Sens. 1B; H317 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Chronic 3; H412	(1)(10)	Constituant	

- (1) Texte intégral des phrases H et EUH: voir rubrique 16
- (2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires
- (6) Repris dans l'annexe VI du Règlement (CE) n° 1272/2008 mais la classification a été adaptée après évaluation de données expérimentales disponibles
- (10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

Note: les numéros 9xx-xxx-x sont des numéros de liste provisoires attribués par l'Echa dans l'attente d'un numéro d'inventaire CE officiel

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

#### Mesures générales:

Veiller à votre (propre) sécurité. Si possible, approcher de la victime et vérifier ses fonctions vitales. En cas de blessure et/ou d'intoxication, appeler le numéro d'urgence européen 112. Traiter les symptômes en commençant par les blessures et les troubles les plus graves. Garder la victime sous observation, possibilité de symptômes différés.

### Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur. Consulter immédiatement un médecin/le service médical.

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58494 2 / 24

#### Après contact avec la peau:

Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement pendant 30 minutes avec de l'eau (tiède). Couper les vêtements; ne jamais retirer les vêtements brûlés de la plaie. Ne pas donner d'antidouleur. Consulter un médecin/le service médical.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin/le service médical.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin/le service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.2.1 Symptômes aigus

#### Après inhalation:

EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Corrosion des voies aériennes supérieures.

#### Après contact avec la peau:

Brûlures par acide/corrosion de la peau.

#### Après contact avec les yeux:

Corrosion du tissu oculaire.

#### Après ingestion:

Brûlures des muqueuses gastro-intestinales. Perforation de l'oesophage possible.

#### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide à mousse classe B, Extincteur rapide au CO2. Grand incendie: Mousse classe B (résistant à l'alcool), Eau pulvérisée si la flaque ne peut pas s'étendre.

#### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque.

Grand incendie: Eau; risque d'extension de la flaque.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: formation de CO, CO2 et petites quantités de vapeurs nitreuses.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

#### 5.3.1 Instructions:

Tenir compte des liquides d'extinction toxiques. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer. Échauffement: diluer le gaz/la vapeur toxique avec de l'eau pulvérisée. Les eaux de rabattement peuvent être toxiques/corrosives.

### 5.3.2 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants (EN 374). Écran facial (EN 166). Combinaison résistant à la corrosion (EN 14605). Fuite importante/en milieu confiné: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137). Fuite importante/en milieu confiné: combinaison antigaz (EN 943). Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues. Fuite importante ou en endroit clos: envisager l'évacuation.

#### 6.1.1 Equipement de protection pour les non-secouristes

Voir rubrique 8.2

#### 6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants (EN 374). Écran facial (EN 166). Combinaison résistant à la corrosion (EN 14605). Fuite importante/en milieu confiné: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137). Fuite importante/en milieu confiné: combinaison antigaz (EN 943).

Vêtements de protection appropriés

Voir rubrique 8.2

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pomper/recueillir le produit libéré dans les récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le liquide répandu. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu avec un matériau inerte. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Vider les citernes si endommagées/après le refroidissement. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter le produit recueilli au fabricant/à une instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13.

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58494 3 / 24

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. En état finement divisé: utiliser des appareils antiétincelles et antidéflagrants Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: < 50 °C. Conforme à la réglementation. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Prévoir une cuvette de retenue. Protéger contre le gel. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conserver sous clé. Interdire l'accès aux personnes non compétentes.

#### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, acides (forts).

#### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

#### 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

#### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

2-Butoxyéthanol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative	20 ppm
	d'exposition professionnelle)	
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative	98 mg/m³
	d'exposition professionnelle)	
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite indicative	50 ppm
	d'exposition professionnelle)	
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite indicative	246 mg/m³
	d'exposition professionnelle)	

### Belgique

2-Butoxyéthanol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	20 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	98 mg/m³
	Valeur limite d'exposition court terme	50 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme	246 mg/m³
Potassium (hydroxyde de)	Valeur limite d'exposition court terme	2 mg/m³ (M)

La mention "M" indique que lors d'une exposition supérieure à la valeur limite, des irritations apparaissent ou un danger d'intoxication aiguë existe. Le procédé de travail doit être conçu de telle façon que l'exposition ne dépasse jamais la valeur limite. Lors des mesurages, la période d'échantillonnage doit être aussi courte que possible afin de pouvoir effectuer des mesurages fiables. Le résultat des mesurages est calculé en fonction de la période d'échantillonnage.

#### Pays-Bas

2-Butoxyethanol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition	20.4 ppm
	professionnelle publique)	
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	100 mg/m³
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	50 ppm
	professionnelle publique)	
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition	246 mg/m³
	professionnelle publique)	

#### France

. rance		
2-Butoxyéthanol	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	10 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	49 mg/m³
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	50 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (VRC: Valeur réglementaire contraignante)	246 mg/m <sup>3</sup>

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58494 4 / 24

Potassium (hydroxyde de)		Valeur limite d'expositi réglementaire indicativ		/aleur non	2 mg/m <sup>3</sup>
Allemagne					
2-Butoxyethanol		Valeur limite d'exposition	professionnelle 8h (TR	GS 900)	10 ppm
		Valeur limite d'exposition			49 mg/m³
Autriche					
2-Butoxyethanol		Tagesmittelwert (MAK)			20 ppm
		Tagesmittelwert (MAK)			98 mg/m³
		Kurzzeitwert 30(Miw) 4x (	MAK)		40 ppm
		Kurzzeitwert 30(Miw) 4x (	MAK)		200 mg/m <sup>3</sup>
Kaliumhydroxid		Tagesmittelwert (MAK)	,		2 mg/m <sup>3</sup>
UK		, ,			
2-Butoxyethanol		Valeur limite d'exposition (EH40/2005))	professionnelle 8h (W	orkplace exposure limit	25 ppm
		Valeur limite d'exposition (EH40/2005))			<u> </u>
		Valeur limite d'exposition (EH40/2005))		·	50 ppm
		Valeur limite d'exposition (EH40/2005))		·	246 mg/m <sup>3</sup>
Potassium hydroxide		Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))			2 mg/m³
USA (TLV-ACGIH)					
2-Butoxyethanol		Valeur limite d'exposition	professionnelle 8h (TL	V - Adopted Value)	20 ppm
Potassium hydroxide	25	Valeur limite d'exposition Valeur momentanée (TLV		V - Adopted Value)	20 ppm 2 mg/m³
<u> </u>		Valeur momentanée (TLV et applicables. e, bzw. schichtende n: nach mehreren		V - Adopted Value)	
Potassium hydroxide  b) Valeurs limites biologiques nationale Les valeurs limites sont reprises ci-desso Allemagne 2-Butoxyethanol (Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse))  UK	Urin: expositionsendo bei langzeitexposition	Valeur momentanée (TLV et applicables. e, bzw. schichtende n: nach mehreren	- Adopted Value)  150 mg/g Kreatinin	V - Adopted Value)	
Potassium hydroxide  b) Valeurs limites biologiques nationale Les valeurs limites sont reprises ci-desso Allemagne 2-Butoxyethanol (Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse))	Urin: expositionsendo bei langzeitexposition	Valeur momentanée (TLV et applicables. e, bzw. schichtende n: nach mehreren	- Adopted Value)	V - Adopted Value)	
Potassium hydroxide  b) Valeurs limites biologiques nationale Les valeurs limites sont reprises ci-desso Allemagne 2-Butoxyethanol (Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse))  UK 2-Butoxyethanol (butoxyacetic acid)	Urin: expositionsendo bei langzeitexposition vorangegangenen sch	Valeur momentanée (TLV et applicables. e, bzw. schichtende n: nach mehreren	- Adopted Value)  150 mg/g Kreatinin  240 mmol/mol	V - Adopted Value)	
Potassium hydroxide  b) Valeurs limites biologiques nationale Les valeurs limites sont reprises ci-desso Allemagne 2-Butoxyethanol (Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse))  UK	Urin: expositionsendo bei langzeitexposition vorangegangenen sch	Valeur momentanée (TLV et applicables. e, bzw. schichtende n: nach mehreren	- Adopted Value)  150 mg/g Kreatinin  240 mmol/mol	V - Adopted Value)  With hydrolysis	
Potassium hydroxide b) Valeurs limites biologiques nationale Les valeurs limites sont reprises ci-desso Allemagne 2-Butoxyethanol (Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse))  UK 2-Butoxyethanol (butoxyacetic acid)  USA (BEI-ACGIH) 2-buthoxyethanol (Butoxyacetic acid	Urin: expositionsendo bei langzeitexposition vorangegangenen sch	Valeur momentanée (TLV et applicables. e, bzw. schichtende n: nach mehreren	- Adopted Value)  150 mg/g Kreatinin  240 mmol/mol creatinine		
Potassium hydroxide b) Valeurs limites biologiques nationale Les valeurs limites sont reprises ci-desso Allemagne 2-Butoxyethanol (Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse))  UK 2-Butoxyethanol (butoxyacetic acid)  USA (BEI-ACGIH) 2-buthoxyethanol (Butoxyacetic acid (BAA))	Urin: expositionsendo bei langzeitexposition vorangegangenen sch	Valeur momentanée (TLV et applicables. e, bzw. schichtende n: nach mehreren	- Adopted Value)  150 mg/g Kreatinin  240 mmol/mol creatinine		
Potassium hydroxide b) Valeurs limites biologiques nationale Les valeurs limites sont reprises ci-desso Allemagne 2-Butoxyethanol (Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse))  UK 2-Butoxyethanol (butoxyacetic acid)  USA (BEI-ACGIH) 2-buthoxyethanol (Butoxyacetic acid (BAA)) 2 Méthodes de prélèvement	Urin: expositionsendo bei langzeitexposition vorangegangenen sch	Valeur momentanée (TLV et applicables. e, bzw. schichtende n: nach mehreren nichten	- Adopted Value)  150 mg/g Kreatinin  240 mmol/mol creatinine  200 mg/g creatinine  Numéro 1403		
Potassium hydroxide b) Valeurs limites biologiques nationale Les valeurs limites sont reprises ci-desso Allemagne 2-Butoxyethanol (Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse))  UK 2-Butoxyethanol (butoxyacetic acid)  USA (BEI-ACGIH) 2-buthoxyethanol (Butoxyacetic acid (BAA)) 2 Méthodes de prélèvement Nom de produit	Urin: expositionsendo bei langzeitexposition vorangegangenen schurie: post shift  Urine: end of shift	Valeur momentanée (TLV et applicables. e, bzw. schichtende 1: nach mehreren nichten	- Adopted Value)  150 mg/g Kreatinin  240 mmol/mol creatinine  200 mg/g creatinine		
Potassium hydroxide b) Valeurs limites biologiques nationale Les valeurs limites sont reprises ci-desso Allemagne 2-Butoxyethanol (Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse))  UK 2-Butoxyethanol (butoxyacetic acid)  USA (BEI-ACGIH) 2-buthoxyethanol (Butoxyacetic acid (BAA)) 2 Méthodes de prélèvement Nom de produit 2-Butoxyethanol (Alcohols IV)	Urin: expositionsendo bei langzeitexposition vorangegangenen sch	Valeur momentanée (TLV et applicables. e, bzw. schichtende 1: nach mehreren nichten  Essai NIOSH	- Adopted Value)  150 mg/g Kreatinin  240 mmol/mol creatinine  200 mg/g creatinine  Numéro 1403		
Potassium hydroxide b) Valeurs limites biologiques nationale Les valeurs limites sont reprises ci-desso Allemagne 2-Butoxyethanol (Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse))  UK 2-Butoxyethanol (butoxyacetic acid)  USA (BEI-ACGIH) 2-buthoxyethanol (Butoxyacetic acid (BAA)) 2 Méthodes de prélèvement Nom de produit 2-Butoxyethanol (Alcohols IV) 2-Butoxyethanol (Butyl Cellosolve solver 2-Butoxyethanol Butoxyacetic acid	Urin: expositionsendo bei langzeitexposition vorangegangenen sch  Urine: post shift  urine: end of shift	Valeur momentanée (TLV et applicables. e, bzw. schichtende n: nach mehreren nichten  Essai NIOSH OSHA NIOSH	- Adopted Value)  150 mg/g Kreatinin  240 mmol/mol creatinine  200 mg/g creatinine  Numéro 1403 83 5001 8316		
Potassium hydroxide b) Valeurs limites biologiques nationale Les valeurs limites sont reprises ci-desso Allemagne 2-Butoxyethanol (Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse))  UK 2-Butoxyethanol (butoxyacetic acid)  USA (BEI-ACGIH) 2-buthoxyethanol (Butoxyacetic acid (BAA)) 2 Méthodes de prélèvement Nom de produit 2-Butoxyethanol (Alcohols IV) 2-Butoxyethanol (Butyl Cellosolve solver 2-Butoxyethanol Butoxyacetic acid Butyl cellosolve (Volatile Organic compo	Urin: expositionsendo bei langzeitexposition vorangegangenen sch  Urine: post shift  urine: end of shift	Valeur momentanée (TLV et applicables. e, bzw. schichtende n: nach mehreren nichten  Essai NIOSH OSHA NIOSH NIOSH NIOSH	- Adopted Value)  150 mg/g Kreatinin  240 mmol/mol creatinine  200 mg/g creatinine  Numéro 1403 83 5001 8316 2549		
Potassium hydroxide b) Valeurs limites biologiques nationale Les valeurs limites sont reprises ci-desso Allemagne 2-Butoxyethanol (Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse))  UK 2-Butoxyethanol (butoxyacetic acid)  USA (BEI-ACGIH) 2-buthoxyethanol (Butoxyacetic acid (BAA)) 2 Méthodes de prélèvement Nom de produit 2-Butoxyethanol (Alcohols IV) 2-Butoxyethanol (Butyl Cellosolve solver 2-Butoxyethanol Butoxyacetic acid Butyl cellosolve (Volatile Organic compo	Urin: expositionsendo bei langzeitexposition vorangegangenen sch  Urine: post shift  urine: end of shift	Valeur momentanée (TLV et applicables. e, bzw. schichtende n: nach mehreren nichten  Essai NIOSH OSHA NIOSH NIOSH NIOSH OSHA	- Adopted Value)  150 mg/g Kreatinin  240 mmol/mol creatinine  200 mg/g creatinine  Numéro 1403 83 5001 8316 2549 83		
Potassium hydroxide b) Valeurs limites biologiques nationale Les valeurs limites sont reprises ci-desso Allemagne 2-Butoxyethanol (Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse))  UK 2-Butoxyethanol (butoxyacetic acid)  USA (BEI-ACGIH) 2-buthoxyethanol (Butoxyacetic acid (BAA)) 2 Méthodes de prélèvement Nom de produit 2-Butoxyethanol (Alcohols IV) 2-Butoxyethanol (Butyl Cellosolve solver 2-Butoxyethanol Butoxyacetic acid Butyl cellosolve (Volatile Organic compo	Urin: expositionsendo bei langzeitexposition vorangegangenen sch  Urine: post shift  urine: end of shift	Valeur momentanée (TLV et applicables. e, bzw. schichtende n: nach mehreren nichten  Essai NIOSH OSHA NIOSH NIOSH NIOSH	- Adopted Value)  150 mg/g Kreatinin  240 mmol/mol creatinine  200 mg/g creatinine  Numéro 1403 83 5001 8316 2549		

<u>DNEL/DMEL - Travailleurs</u> éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	1.5 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus systémiques – inhalation	3 mg/m³	
	Effets locaux à long terme – inhalation	1.5 mg/m³	
	Effets aigus locaux – inhalation	3 mg/m³	

### métasilicate de disodium

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	6.22 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	1.49 mg/kg de pc/jour	

Motif de la révision: 3.2; 8; 15 Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58494 5 / 24

Seuil (DNEL/DMEL)	Туре		Valeur		Remarque
DNEL		niques à long terme – inhalation	98 mg/m³		1
		ystémiques – inhalation	1091 mg/m	13	+
		ocaux – inhalation	246 mg/m <sup>3</sup>		+
/droxyde de potassium	Jenieta aigus it	CCCA IIIIGIGUUII	0 mg/m		
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре		Valeur		Remarque
DNEL		à long terme – inhalation	1 mg/m³		indinar que
(2-heptadec-8-enyl-2-imidazol		a long terme illimitation	16/		
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре		Valeur		Remarque
DNEL		iques à long terme – inhalation	0.46 mg/m	3	
		ystémiques – inhalation	14 mg/m <sup>3</sup>		
		niques à long terme – voie cutanée	<u> </u>	de pc/jour	+
		ystémiques – voie cutanée	2 mg/kg de		+
oduits de réaction de 1H-imida		dro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11	0.0		
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре		Valeur	.,,	Remarque
DNEL		niques à long terme – inhalation	16.4 mg/m	3	
		niques à long terme – voie cutanée		de pc/jour	+
		à long terme – voie cutanée	153 μg/cm		+
NEL/DMEL - Grand public	I=11013 10000X	voic cataliec	1-00 MB/CIII		
<u>hylenediaminetétraacetate de</u>	tétrasodium				
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре		Valeur		Remarque
DNEL		à long terme – inhalation	0.6 mg/m <sup>3</sup>		
		ocaux – inhalation	1.2 mg/m <sup>3</sup>		<del>                                     </del>
		iques à long terme – voie orale	25 mg/kg d	le pc/jour	
étasilicate de disodium	12 2 7 2 7 2 1 1	<u>.                                    </u>	1 0, 3 -		
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре		Valeur		Remarque
DNEL	- ''	niques à long terme – inhalation	1.55 mg/m	3	
		iques à long terme – voie cutanée	0.74 mg/kg	de pc/jour	
		niques à long terme – voie orale		de pc/jour	
<u>butoxyéthanol</u>	,	, ,		, , , ,	
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре		Valeur		Remarque
DNEL	Effets systém	iques à long terme – inhalation	59 mg/m <sup>3</sup>		
		Effets aigus systémiques – inhalation			
		Effets aigus locaux – inhalation			
		niques à long terme – voie orale	147 mg/m³ 6.3 mg/kg de pc/jour		1
		ystémiques – voie orale			+
/droxyde de potassium	I = 12 a 18 a 3	,	I 9/ 1/8	, / /	
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре		Valeur		Remarque
DNEL		à long terme – inhalation	1 mg/m³		
		dro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11		nydroxyde de so	 odium et acide 2-propénoïq
Seuil (DNEL/DMEL)	Туре	·	Valeur	· · ·	Remarque
DNEL		iques à long terme – inhalation	2.47 mg/m	3	
		niques à long terme – voie cutanée		de pc/jour	
		niques à long terme – voie orale		de pc/jour	1
NEC	1		1 0, 00	1 -13	_1
hylenediaminetétraacetate de	<u>tétrasodium</u>				
Compartiments		Valeur		Remarque	
Eau douce (non salée)		2.83 mg/l			
Eau de mer		0.283 mg/l			
STP		50 mg/l			
Sol		1.1 mg/kg sol dw			
<u>étasilicate de disodium</u>					
Compartiments		Valeur		Remarque	
Eau douce (non salée)		7.5 mg/l			
Eau de mer		1 mg/l		ļ	
Eau douce (rejets intermittents	s)	7.5 mg/l			
STP		1000 mg/l		1	
butoxyéthanol Compartiments		Valour		Pome :::::	
Compartiments		Valeur		Remarque	
		8.8 mg/l 0.88 mg/l		-	
Eau douce (non salée)	Eau de mer			+	
Eau douce (non salée) Eau de mer	-1	-		1	
Eau douce (non salée) Eau de mer Eau douce (rejets intermittent:	s)	26.4 mg/l		<del>                                     </del>	
Eau douce (non salée) Eau de mer Eau douce (rejets intermittent: STP	s)	26.4 mg/l 463 mg/l			
Eau douce (non salée) Eau de mer Eau douce (rejets intermittent: STP Sédiment d'eau douce	s)	26.4 mg/l 463 mg/l 34.6 mg/kg sédiment dw			
Eau douce (non salée) Eau de mer Eau douce (rejets intermittents STP Sédiment d'eau douce Sédiment d'eau de mer	s)	26.4 mg/l 463 mg/l 34.6 mg/kg sédiment dw 3.46 mg/kg sédiment dw			
Eau douce (non salée)	s)	26.4 mg/l 463 mg/l 34.6 mg/kg sédiment dw			

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58494 6 / 24

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	< 0.01 mg/l	
Eau de mer	< 0.01 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	< 0.01 mg/l	
STP	0.26 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.376 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.038 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.075 mg/kg sol dw	

produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	2.4 μg/l	
Eau de mer	0.24 μg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	24 μg/l	
Eau de mer (rejets intermittents)	2.4 μg/l	
STP	8.37 mg/l	
Sédiment d'eau douce	190 μg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	19 μg/kg sédiment dw	
Sol	36.6 μg/kg sol dw	

#### 8.1.5 Control banding

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

#### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. En état finement divisé: utiliser des appareils antiétincelles et antidéflagrants Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

#### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Masque complet avec filtre de type A si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

#### b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

	Délai de rupture mesuré	Épaisseur	Indice de protection	Remarque
caoutchouc nitrile	> 480 minutes	0.35 mm	Classe 6	

#### c) Protection des yeux:

Écran facial (EN 166).

#### d) Protection de la peau:

Vêtements résistant à la corrosion (EN 14605).

#### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir rubriques 6.2, 6.3 et 13

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Liquide
Odeur	Inodore
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Couleur	Aucun renseignement disponible concernant la couleur
Transparence	Limpide
Taille des particules	Sans objet (liquide)
Limites d'inflammabilité	1.13 - 10.6 vol %
Inflammabilité	Non classé comme inflammable
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	1 mPa.s ; 20 °C
Viscosité cinématique	1 mm²/s ; 40 °C
Point de fusion	0 °C
Point d'ébullition	100 °C - 173 °C
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Pression de vapeur	23 hPa ; 20 °C
Solubilité	L'eau ; soluble
Densité relative	1.05 ; 20 °C
Densité absolue	1050 kg/m³ ; 20 °C
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température d'auto-ignition	230 °C
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible dans la littérature

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

 Numéro de la révision: 0201
 Numéro BIG: 58494
 7 / 24

рΗ

#### 9.2. Autres informations

Taux d'évaporation 0.3 ; Acétate de butyle

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru. Réaction alcaline.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter

#### Mesures de précaution

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. En état finement divisé: utiliser des appareils antiétincelles et antidéflagrants Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides (forts).

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: formation de CO, CO2 et petites quantités de vapeurs nitreuses.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### 11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

#### **NOVAKLEEN HEAVY DUTY**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	1913 mg/kg de pc		Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	1780 mg/kg de pc		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique						Dispense de données	
Inhalation (aérosol)	LOAEC	OCDE 412	30 mg/m³ air	6 h	Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (poussières)			catégorie 4			Jugement d'experts	

#### isotridécanol, ethoxylé

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oral			catégorie 4			Étude de littérature	

### métasilicate de disodium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Oral	DL50		1152 mg/kg de pc		Rat (mâle /	Valeur	Solution aqueuse
			- 1349 mg/kg de		femelle)	expérimentale	à 10 %
			рс				
Dermique	DL50	EPA OPPTS	> 5000 mg/kg de	24 h	Rat (mâle /	Valeur	Solution aqueuse
		870.1200	рс		femelle)	expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50	EPA OPPTS	> 2.06 mg/l	4 h	Rat (mâle /	Valeur	Solution aqueuse
		870.1300			femelle)	expérimentale	

Motif de la révision: 3.2; 8; 15 Date d'établissement: 2017-10-02 Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58494 8/24

/oie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	1746 mg/kg de pc		Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Oral	DL50	OCDE 401	1414 mg/kg de pc		Cobaye (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	CL0	OCDE 402	> 2000 mg/kg de pc	24 h	Cobaye (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	ATE		3 mg/l			Annexe VI	
Inhalation (vapeur saturée)	Niveau de dose	Équivalent à OCDE 433	2.25 mg/l	4 h	Cobaye (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	Aucun effet
roxyde de potassium							•
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 425	333 mg/kg de pc - 388 mg/kg de pc		Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Dermique						Dispense de données	
Inhalation						Dispense de données	
2-heptadec-8-enyl-2-i	midazoline-1	-yl)éthanol					
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	1265 mg/kg		Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique						Dispense de données	
Inhalation						Dispense de données	
duits de réaction de 1	LH-imidazole	éthanol-1, dihydro-4,5	, dérivés alkyl-2 insa	aturés en C11-17 et C	17 et hydroxyde d	e sodium et acide 2-pr	<u>opénoïque</u>
Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Méthode B.1 ter de l'UE	> 2000 mg/kg de pc		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	Méthode de l'UE B.3	> 2000 mg/kg de	24 h	Rat (mâle /	Valeur	

#### Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

### Corrosion/irritation

### NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification se base sur le pH

éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps		Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Lésions oculaires graves	Équivalent à OCDE 405		24; 48; 72 heures	- F	expérimentale	Administration unique sans rinçage
Peau tridécanol, ethoxylé	Légèrement irritant	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	- F	Valeur expérimentale	

femelle)

expérimentale

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Œil	Lésions oculaires						
	graves;						
	catégorie 1						

<u>étasilicate de disodi</u>	<u>im</u>						
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de	Remarque
						la valeur	
Sans objet (test in	Lésions oculaires		0.17 minutes	30 minutes; 1; 2; 4	Lapin	Valeur	
vitro)	graves			heures; tous les		expérimentale	
				jours (14 jours)			
Peau	Corrosif	OCDE 404	4 h	1; 24; 48; 72	Lapin	Valeur	
				heures		expérimentale	
Inhalation	Irritant;					Annexe VI	
	STOT SE cat.3						

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58494 9 / 24

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Irritant	OCDE 405	24 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique avec rinçage
Peau	Irritant	Méthode B.4 de l'UE	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
droxyde de potassiu	<u>um</u>						
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Lésions oculaires graves	Équivalent à OCDE 405	5 minutes		Lapin	Valeur expérimentale	Solution aqueu à 5%
Sans objet (test in vitro)	Corrosif	Équivalent à OCDE 431		1 heure	Épiderme humain reconstitué		Solution aqueu à 10 %
Peau	Corrosif	Équivalent à OCDE 404	4 h	24; 48 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Solution aqueu à 10 %
Inhalation	Irritant	Observation des humains			Humain	Read-across (NaOH)	
2-heptadec-8-enyl-	2-imidazoline-1-yl)é	<u>thanol</u>					
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Lésions oculaires graves	Équivalent à OCDE 405		24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique
Peau	Corrosif	OCDE 404	4 h	1; 24 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
oduits de réaction d	le 1H-imidazole étha	nol-1, dihydro-4,5, d	érivés alkyl-2 insatur	és en C11-17 et C1	7 et hydroxyde de so	dium et acide 2-pro	oénoïque
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Sans objet (test in vitro)	Lésions oculaires graves	OCDE 438			Oeil de poulet isolé	Valeur expérimentale	
Sans objet (test in vitro)	Non irritant	OCDE 439	15 minutes		Épiderme humain reconstitué	Valeur expérimentale	
Inhalation	Irritant; STOT SE cat.3					Étude de littérature	

#### Conclusion

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### **NOVAKLEEN HEAVY DUTY**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	1 -	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	
nétasilicate de disod	<u>ium</u>						
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	1 -	Détermination de la valeur	Remarque
Dermique (sur les oreilles)	Non sensibilisant	OCDE 429			Souris (femelle)	Valeur expérimentale	
-butoxyéthanol	!	•	!		'		
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	1 -	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
ydroxyde de potassi	<u>um</u>	•	•				
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	1 -	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant				Cobaye (mâle)	Valeur expérimentale	Solution aqueuse
-(2-heptadec-8-enyl	-2-imidazoline-1-yl	<u>)éthanol</u>			<u>'</u>		
Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	1 -	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 406		24 heures	Cobaye (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

Date d'établissement: 2017-10-02 Motif de la révision: 3.2; 8; 15 Date de la révision: 2023-07-29

10 / 24 Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58494

produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	 Détermination de la valeur	Remarque
Dermique (sur les oreilles)	Sensibilisant	Méthode de l'UE B.42			 Valeur expérimentale	

#### Conclusion

Non classé comme sensibilisant par inhalation Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles

#### **NOVAKLEEN HEAVY DUTY**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

éth۰	/lenediaminetétraacetate o	de tétraso	dium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (diète)	NOAEL	Essai de toxicité subchronique	≥ 500 mg/kg de pc/jour		Aucun effet systémique néfaste	13 semaines (tous les jours)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Inhalation (poussières)	NOAEL effets locaux	OCDE 413	3 mg/m³ air			13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale d'un produit similaire
Inhalation (poussières)	LOAEC	OCDE 413	15 mg/m³ air	Système respiratoire	ie	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale d'un produit similaire

#### métasilicate de disodium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition		Détermination de la valeur
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	227 mg/kg de pc/jour - 237 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	3 mois	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale
Dermique								Dispense de données
Inhalation								Dispense de données

#### 2-butoxyéthanol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition		Détermination de la valeur
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	< 69 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	90 jours (en continu)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	< 82 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	90 jour(s)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale
Dermique	NOAEL	Équivalent à OCDE 411	> 150 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	13 semaines (5 jours / semaine)	Lapin (mâle / femelle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	< 31 ppm		Aucun effet	14 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 413	62.5 ppm		Aucun effet	14 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale

#### hydroxyde de potassium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	 Détermination de la valeur
Oral							Dispense de données
Dermique							Dispense de données
Inhalation							Dispense de données

### 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de
								la valeur
	NOAEL	OCDE 422	20 mg/kg de		Aucun effet	31 jour(s) - 51 jour(s)		Valeur
(sonde gastrique)			pc/jour				femelle)	expérimentale
Par voie orale	LOAEL	OCDE 422	≥ 60 mg/kg de		Aucun effet	31 jour(s) - 51 jour(s)	, ,	Valeur
(sonde gastrique)			pc/jour				femelle)	expérimentale

Motif de la révision: 3.2; 8; 15 Date d'établissement: 2017-10-02 Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58494 11 / 24

produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque

	Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition		Détermination de la valeur
	Par voie orale	NOAEL	Méthode B.7	≥ 1000 mg/kg		Aucun effet	28 jour(s)	Rat (mâle /	Valeur
١	(sonde gastrique)		de l'UE	de pc/jour				femelle)	expérimentale

#### Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

#### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

Négatif avec activation

métabolique, négatif sans activation métabolique

### NOVAKLEEN HEAVY DUTY

AKLEEN HEAVY DUTY					
	le) disponible sur le mélange				
jugement est fondé sur les hylenediaminetétraacetate o	composants à prendre en cor de tétrasodium	npte			
Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S. typhimurium et E. coli)		Valeur expérimentale	
L <u>étasilicate de disodium</u>					
Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S. typhimurium et E. coli)		Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois (V79)		Valeur expérimentale	
L <u>butoxyéthanol</u>				ļ	ļ
Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 476	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale	
droxyde de potassium	1	<u> </u>		I	ļ
Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale	
(2-heptadec-8-enyl-2-imidaz	oline-1-yl)éthanol				
Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale	
oduits de réaction de 1H-imi	ı idazole éthanol-1, dihydro-4,5	J 5, dérivés alkyl-2 insaturés en	I C11-17 et C17 et hydroxyde	ı e de sodium et acide 2-p	ropénoïque
Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	EU-methode B.13/14	Bacteria (S. typhimurium et E. coli)		Valeur expérimentale	

Date d'établissement: 2017-10-02 Motif de la révision: 3.2; 8; 15 Date de la révision: 2023-07-29

Méthode B.10 de l'UE

Numéro BIG: 58494 12 / 24 Numéro de la révision: 0201

Lymphocytes humains

Valeur expérimentale

### Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

#### **NOVAKLEEN HEAVY DUTY**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
	Négatif (Par voie orale (sonde gastrique))	OCDE 474	2 dose(s)/24 heures d'intervalle	Souris (mâle)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale
mé	tasilicate de disodium		•		•	
	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
	Négatif (Par voie orale (diète))	Équivalent à OCDE 475	24 h	Souris (mâle)		Valeur expérimentale
<u>2-b</u>	utoxyéthanol	•	•	•	•	
	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
	Négatif (Intrapéritonéal)	Équivalent à OCDE 474	3 dose(s)/24 heures d'intervalle	Souris (mâle)		Valeur expérimentale
hyd	droxyde de potassium		•	•		
	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la

#### Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

#### Cancérogénicité

#### NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

Voie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la
d'exposition								valeur
Par voie orale (diète)	NOAEL		. 0, 0	103 semaines (tous les jours)	l	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale

Dispense de données

2-butoxyéthanol

Voie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la
d'exposition								valeur
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 451	> 125 ppm	104 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale

hydroxyde de potassium

Voie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la
d'exposition								valeur
Inconnu								Dispense de
								données

#### Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

#### Toxicité pour la reproduction

#### **NOVAKLEEN HEAVY DUTY**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58494 13 / 24

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination
	l drumetre	Methode	Valcai	Durce a exposition	Lopece		Organic	la valeur
Toxicité pour le	NOAEL	OCDE 414	30 mg/kg de	23 jours	Lapin	Aucun effet		Valeur
développement (Par			pc/jour	(gestation, tous				expérimentale
voie orale (sonde				les jours)				d'un produit
gastrique))								similaire
Toxicité maternelle (Par	NOAEL	OCDE 414	< 10 mg/kg	23 jours	Lapin	Aucun effet		Valeur
voie orale (sonde			de pc/jour	(gestation, tous				expérimentale
gastrique))				les jours)				d'un produit
								similaire
Effets sur la fertilité (Par	NOAEL		≥ 250 mg/kg	2 année(s)	Rat (mâle /	Aucun effet		Valeur
voie orale (diète))			de pc/jour		femelle)			expérimentale
								d'un produit
								similaire
tasilicate de disodium	I_ ,	1		I= ,	_ ,	I	1-	I= 1
	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination la valeur
Toxicité pour le	NOAEL	Étude de	> 200 mg/kg	2 jour(s)	Souris	Aucun effet		Valeur
développement (Par		toxicité pour le		,				expérimentale
voie orale (sonde		développemen	' '	1				'
gastrique))	1	t						
			<u> </u>					
Toxicité maternelle (Par	NOAEL	Étude de	12.5 mg/kg	2 jour(s)	Souris	Aucun effet		Valeur
voie orale (sonde		toxicité pour le	de pc/jour					expérimentale
gastrique))	1	développemen						
		t						
Effets sur la fertilité (Par	NOAEL		> 159 mg/kg		Rat	Aucun effet		Valeur
voie orale (eau potable)			de pc/jour		(femelle)			expérimentale
)								
outoxyéthanol	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Familian	Effet	0	Détermination
	raiaillette	Wethode	valeui	Duree a exposition	Espece	Ellet	Organe	la valeur
Toxicité pour le	NOAEC	Équivalent à	200 mg/kg	3 jours (gestation,	Rat	Aucun effet		Valeur
développement (Par		OCDE 414	de pc/jour	tous les jours)				expérimentale
voie orale (sonde								
gastrique))								
Toxicité maternelle (Par	NOAEL	Équivalent à	30 mg/kg de	3 jours (gestation,	Rat	Aucun effet		Valeur
voie orale (sonde		OCDE 414	pc/jour	tous les jours)				expérimentale
gastrique))								
Effets sur la fertilité (Par	NOAEL	Évaluation de	720 mg/kg		Souris (mâle	Aucun effet		Valeur
voie orale (eau potable)		la fertilité	de pc/jour		/ femelle)			expérimentale
)								
droxyde de potassium	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Fsnère	Effet	Organe	Détermination
	arametre	Ivictilouc	Vaicui	Durce a exposition	Lipett		Organic	la valeur
Toxicité pour le								Dispense de
								données
développement		1	l	1				Dispense de
								données
développement Effets sur la fertilité	270line-1 vI\ć+4	2200					•	
développement			Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination
développement Effets sur la fertilité	azoline-1-yl)éth Paramètre	nanol Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination la valeur
développement Effets sur la fertilité			Valeur > 60 mg/kg	Durée d'exposition	Espèce Rat (mâle /	Effet Aucun effet	Organe	
développement Effets sur la fertilité 2-heptadec-8-enyl-2-imid	Paramètre	Méthode		Durée d'exposition	·		Organe	la valeur Valeur
développement  Effets sur la fertilité  2-heptadec-8-enyl-2-imid  Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde	Paramètre	Méthode	> 60 mg/kg	Durée d'exposition	Rat (mâle /		Organe	la valeur Valeur
développement  Effets sur la fertilité  2-heptadec-8-enyl-2-imid  Toxicité pour le développement (Par	Paramètre	Méthode	> 60 mg/kg	Durée d'exposition	Rat (mâle /		Organe	
développement  Effets sur la fertilité  2-heptadec-8-enyl-2-imid  Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde	Paramètre	Méthode	> 60 mg/kg	Durée d'exposition  51 jour(s)	Rat (mâle /		Organe	la valeur Valeur
développement  Effets sur la fertilité  2-heptadec-8-enyl-2-imid  Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	Paramètre NOEC	Méthode  OCDE 422	> 60 mg/kg de pc/jour	·	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet	Organe	la valeur  Valeur expérimentale  Valeur
développement  Effets sur la fertilité  2-heptadec-8-enyl-2-imid  Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))  Toxicité maternelle (Par	Paramètre NOEC	Méthode  OCDE 422	> 60 mg/kg de pc/jour > 20 mg/kg	·	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet	Organe	la valeur  Valeur expérimentale  Valeur
développement  Effets sur la fertilité  2-heptadec-8-enyl-2-imid  Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))  Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde	Paramètre  NOEC  NOAEL	Méthode  OCDE 422	> 60 mg/kg de pc/jour > 20 mg/kg	·	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet	Organe	la valeur  Valeur expérimentale  Valeur
développement  Effets sur la fertilité  2-heptadec-8-enyl-2-imid  Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))  Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	Paramètre  NOEC  NOAEL	Méthode  OCDE 422  OCDE 422	> 60 mg/kg de pc/jour > 20 mg/kg de pc/jour	51 jour(s)	Rat (mâle / femelle)  Rat (mâle / femelle)	Aucun effet  Aucun effet	Organe	la valeur  Valeur expérimentale  Valeur expérimentale  Valeur
développement  Effets sur la fertilité  2-heptadec-8-enyl-2-imid  Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))  Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))  Effets sur la fertilité (Par	Paramètre  NOEC  NOAEL	Méthode  OCDE 422  OCDE 422	> 60 mg/kg de pc/jour > 20 mg/kg de pc/jour > 20 mg/kg	51 jour(s) 31 jour(s) - 51 jour	Rat (mâle / femelle)  Rat (mâle / femelle)  Rat (mâle / femelle)	Aucun effet  Aucun effet	Organe	la valeur  Valeur expérimentale  Valeur expérimentale  Valeur
développement  Effets sur la fertilité  2-heptadec-8-enyl-2-imid  Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))  Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))  Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde	Paramètre  NOEC  NOAEL	Méthode  OCDE 422  OCDE 422	> 60 mg/kg de pc/jour > 20 mg/kg de pc/jour > 20 mg/kg	51 jour(s) 31 jour(s) - 51 jour	Rat (mâle / femelle)  Rat (mâle / femelle)  Rat (mâle / femelle)	Aucun effet  Aucun effet	Organe	la valeur  Valeur expérimentale  Valeur expérimentale
développement  Effets sur la fertilité  2-heptadec-8-enyl-2-imid  Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))  Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))  Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde	NOEC  NOAEL  NOAEL (P)	Méthode  OCDE 422  OCDE 422  OCDE 422	> 60 mg/kg de pc/jour > 20 mg/kg de pc/jour > 20 mg/kg de pc/jour	51 jour(s) 31 jour(s) - 51 jour (s)	Rat (mâle / femelle)  Rat (mâle / femelle)  Rat (mâle / femelle)	Aucun effet  Aucun effet  Aucun effet	Organe	la valeur  Valeur expérimentale  Valeur expérimentale  Valeur expérimentale

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

 Numéro de la révision: 0201
 Numéro BIG: 58494
 14 / 24

produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	- 0	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	300 mg/kg de pc/jour	15 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	300 mg/kg de pc/jour	15 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 407	≥ 1000 mg/kg de pc/jour	28 jour(s)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale

#### Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte Non classé pour la toxicité par aspiration

#### Toxicité autres effets

#### **NOVAKLEEN HEAVY DUTY**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### **NOVAKLEEN HEAVY DUTY**

Eruption/dermatite.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

#### **NOVAKLEEN HEAVY DUTY**

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

L'évaluation du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	> 100 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	> 114 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	> 100 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
	NOEC	OCDE 201	79 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons	NOEC	OCDE 210	≥ 35 mg/l	35 jour(s)	Danio rerio	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	Équivalent à OCDE 211	25 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Concentration nominale
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE10	OCDE 209	> 500 mg/l	30 minutes	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Concentration nominale

Motif de la révision: 3.2; 8; 15 Date d'établissement: 2017-10-02

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58494 15 / 24

Date de la révision: 2023-07-29

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	ISO 7346-1	210 mg/l	96 h	Danio rerio	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	Méthode C.2 de l'UE	1700 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GL
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	EbC50	DIN 38412-9	207 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GL
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE0	DIN 38412- 27	> 1000 mg/l	0.5 h	Pseudomonas putida		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
	CE50	OCDE 209	> 100 mg/l	3 h	Boue activée		Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Gl
<u>butoxyéthanol</u>								•
	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	1474 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	1550 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	1840 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
	NOEC	OCDE 201	286 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Ta de croissance
Toxicité chronique poissons	NOEC	Équivalent à OCDE 204	> 100 mg/l	21 jour(s)	Danio rerio	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	100 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction
Toxicité micro-organismes aquatiques	Seuil de toxicité	Équivalent à DIN 38412/8	700 mg/l	16 h	Pseudomonas putida	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoli	ine-1-yl)éthand	<u> </u>			I.			1
	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	0.3 mg/l	96 h	Danio rerio	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	0.16 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; G
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	0.03 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; G
	NOEC	OCDE 201	0.011 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; G
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50		26 mg/l		Bacteria			Étude de littératu Aigu
	IC50	OCDE 209	26 mg/l	180 minutes	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58494 16 / 24

produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	22 mg/l	96 h	Danio rerio	Système semi- statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	46 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	2.4 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
	CE10	OCDE 201	0.5 mg/l	72 h	Pseudokirchneri ella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance

### Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

Biodégradation eau

I	Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
	OCDE 301D	2 %; Consommation d'O2	28 jour(s)	Valeur expérimentale

#### isotridécanol, ethoxylé

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B	82 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

#### 2-butoxyéthanol

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B	90 %; Dioxyde de carbone	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.90	5.5 h	1.5E6 /cm <sup>3</sup>	QSAR

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B	1 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F	71 %: GLP	28 iour(s)	Valeur expérimentale

#### Conclusion

#### Eau

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

L'/les agent(s) tensioactif(s) est/sont biodégradable(s) conformément au Règlement (CE) no 648/2004

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### NOVAKLEEN HEAVY DUTY

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

#### éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

#### **BCF** poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	Équivalent à OCDE 305	1.1 l/kg - 1.8 l/kg; Poids frais	4 semaine(s)	Lepomis macrochirus	Valeur expérimentale
	303	1 0103 11013	<u> </u>		

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
KOWWIN		1_1 2	25 °C	QSAR

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58494 17 / 24

#### isotridécanol, ethoxylé

#### **BCF** poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF		232.5 l/kg	54 h - 72 h	Pimephales promelas	Valeur expérimentale

#### **Log Kow**

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		6.4	22 °C	Approche fondée sur la force
				probante des données

#### métasilicate de disodium

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (inorganique)			

#### 2-butoxyéthanol

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Test de BASF			25 °C	Valeur expérimentale

#### hydroxyde de potassium

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (inorganique)			

#### 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

#### **BCF** poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF		372 I/kg; Poids frais		Pisces	QSAR

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		8.4		Calculé

produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque

#### BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	BCFBAF v3.01	71 l/kg			QSAR

#### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
Méthode A.8 de l'UE		1 × 1/4	23.7 °C	Valeur expérimentale

#### Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

### 12.4. Mobilité dans le sol

éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

#### (log) Koc

	Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
	log Koc		2.5	QSAR
isot	ridécanol, ethoxylé			

#### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		2.376 - 2.645	QSAR

### 2-butoxyéthanol

#### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	0.5 - 0.9	Valeur calculée

### Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau I	0.31 %	0 %	0.01 %	0.59 %	99.09 %	QSAR

### 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

#### (log) Koc

•	<u> </u>			
	Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
	log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	5.1	Valeur calculée

#### Conclusion

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58494 18 / 24

#### 12.7. Autres effets néfastes

NOVAKLEEN HEAVY DUTY

#### Gaz à effet de serre

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) nº 517/2014)

#### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

#### Eau écotoxicité pH

Changement de pH

#### éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium

#### **Eaux souterraines**

Pollue les eaux souterraines

#### isotridécanol, ethoxylé

#### **Eaux souterraines**

Pollue les eaux souterraines

#### métasilicate de disodium

#### **Eaux souterraines**

Pollue les eaux souterraines

#### Eau écotoxicité pH

Changement de pH

#### 2-butoxyéthanol

#### Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

#### hydroxyde de potassium

#### **Eaux souterraines**

Pollue les eaux souterraines

#### Eau écotoxicité pH

Changement de pH

#### 2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol

#### **Eaux souterraines**

Pollue les eaux souterraines

#### Eau écotoxicité pH

Changement de pH

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

#### Union européenne

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par le Règlement (UE) n° 1357/2014 et le Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

20 01 30 (fractions collectées séparément (sauf section 15 01): détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

#### 13.1.3 Emballages

Aucun renseignement disponible

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### Route (ADR)

14.1. Numéro ONU	
Numéro ONU	1719
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	liquide alcalin caustique, n.s.a. (métasilicate de disodium; hydroxyde de potassium)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Numéro d'identification du danger	80
Classe	8
Code de classification	C5
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	II
Étiquettes	8

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58494 19 / 24

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les
	matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse br
Mention spécifique	Classé comme corrosif en raison du pH extrême
ain de feu (DID)	
nin de fer (RID)	
1. Numéro ONU	
Numéro ONU	1719
2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	liquide alcalin caustique, n.s.a. (métasilicate de disodium;
	hydroxyde de potassium)
3. Classe(s) de danger pour le transport	
Numéro d'identification du danger	80
Classe	8
Code de classification	C5
4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	II
Étiquettes	8
5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les
	matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse br
Mention spécifique	Classé comme corrosif en raison du pH extrême
s de navigation intérieures (ADN)	
1. Numéro ONU/numéro d'identification	
Numéro ONU/numéro d'identification	1719
2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	liquide alcalin caustique, n.s.a. (métasilicate de disodium;
	hydroxyde de potassium)
3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	8
Code de classification	C5
4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	ll .
Étiquettes	8
.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	1
Dispositions spéciales	274
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les
Quantities illilitees	matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse br
Mention spécifique	Classé comme corrosif en raison du pH extrême
Mention spécifique	ciasse comme corrosii en raison du pri extreme
(IMDG/IMSBC)	
.1. Numéro ONU	
Numéro ONU	1719
Numéro ONU  2. Désignation officielle de transport de l'ONU	1719
2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
	caustic alkali liquid, n.o.s. (disodium metasilicate; potassium
2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition	
2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition 3. Classe(s) de danger pour le transport	caustic alkali liquid, n.o.s. (disodium metasilicate; potassium hydroxide)
Désignation officielle de transport de l'ONU     Nom d'expédition     Classe(s) de danger pour le transport Classe	caustic alkali liquid, n.o.s. (disodium metasilicate; potassium
Désignation officielle de transport de l'ONU     Nom d'expédition     Classe(s) de danger pour le transport     Classe     Groupe d'emballage	caustic alkali liquid, n.o.s. (disodium metasilicate; potassium hydroxide)
2. Désignation officielle de transport de l'ONU  Nom d'expédition  3. Classe(s) de danger pour le transport  Classe  4. Groupe d'emballage  Groupe d'emballage	caustic alkali liquid, n.o.s. (disodium metasilicate; potassium hydroxide)  8
2. Désignation officielle de transport de l'ONU  Nom d'expédition  3. Classe(s) de danger pour le transport  Classe  4. Groupe d'emballage  Groupe d'emballage  Étiquettes	caustic alkali liquid, n.o.s. (disodium metasilicate; potassium hydroxide)
2. Désignation officielle de transport de l'ONU  Nom d'expédition  3. Classe(s) de danger pour le transport  Classe  4. Groupe d'emballage  Groupe d'emballage  Étiquettes  5. Dangers pour l'environnement	caustic alkali liquid, n.o.s. (disodium metasilicate; potassium hydroxide)  8
2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition 3. Classe(s) de danger pour le transport Classe 4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 5. Dangers pour l'environnement Polluant marin	caustic alkali liquid, n.o.s. (disodium metasilicate; potassium hydroxide)  8  II  8
2. Désignation officielle de transport de l'ONU Nom d'expédition 3. Classe(s) de danger pour le transport Classe 4. Groupe d'emballage Groupe d'emballage Étiquettes 5. Dangers pour l'environnement Polluant marin Marque matière dangereuse pour l'environnement	caustic alkali liquid, n.o.s. (disodium metasilicate; potassium hydroxide)  8
2. Désignation officielle de transport de l'ONU  Nom d'expédition  3. Classe(s) de danger pour le transport  Classe  4. Groupe d'emballage  Groupe d'emballage  Étiquettes  5. Dangers pour l'environnement  Polluant marin  Marque matière dangereuse pour l'environnement  6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	caustic alkali liquid, n.o.s. (disodium metasilicate; potassium hydroxide)  8  II  8  - non
2. Désignation officielle de transport de l'ONU  Nom d'expédition  3. Classe(s) de danger pour le transport  Classe  4. Groupe d'emballage  Groupe d'emballage  Étiquettes  5. Dangers pour l'environnement  Polluant marin  Marque matière dangereuse pour l'environnement  6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  Dispositions spéciales	caustic alkali liquid, n.o.s. (disodium metasilicate; potassium hydroxide)  8  II  8  - non
2. Désignation officielle de transport de l'ONU  Nom d'expédition  3. Classe(s) de danger pour le transport  Classe  4. Groupe d'emballage  Groupe d'emballage  Étiquettes  5. Dangers pour l'environnement  Polluant marin  Marque matière dangereuse pour l'environnement  6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	caustic alkali liquid, n.o.s. (disodium metasilicate; potassium hydroxide)  8  II  8  - non  274  Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les
2. Désignation officielle de transport de l'ONU  Nom d'expédition  3. Classe(s) de danger pour le transport  Classe  4. Groupe d'emballage  Groupe d'emballage  Étiquettes  5. Dangers pour l'environnement  Polluant marin  Marque matière dangereuse pour l'environnement  6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  Dispositions spéciales	caustic alkali liquid, n.o.s. (disodium metasilicate; potassium hydroxide)  8  II  8  - non  274  Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les
2. Désignation officielle de transport de l'ONU  Nom d'expédition  3. Classe(s) de danger pour le transport  Classe  4. Groupe d'emballage  Groupe d'emballage  Étiquettes  5. Dangers pour l'environnement  Polluant marin  Marque matière dangereuse pour l'environnement  6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  Dispositions spéciales	caustic alkali liquid, n.o.s. (disodium metasilicate; potassium hydroxide)  8  II  8  - non  274  Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les
2. Désignation officielle de transport de l'ONU  Nom d'expédition  3. Classe(s) de danger pour le transport  Classe  4. Groupe d'emballage  Groupe d'emballage  Étiquettes  5. Dangers pour l'environnement  Polluant marin  Marque matière dangereuse pour l'environnement  6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  Dispositions spéciales  Quantités limitées	caustic alkali liquid, n.o.s. (disodium metasilicate; potassium hydroxide)  8  II  8  - non  274  Emballages combinés: jusqu'à 1 litre par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse bri Classé comme corrosif en raison du pH extrême

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

 Numéro de la révision: 0201
 Numéro BIG: 58494
 20 / 24

14.1. Numéro ONU/numéro d'identification			
Numéro ONU/numéro d'identification	1719		
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Nom d'expédition	caustic alkali liquid, n.o.s. (disodium metasilicate; potassium hydroxide)		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Classe	8		
14.4. Groupe d'emballage			
Groupe d'emballage	II		
Étiquettes	8		
14.5. Dangers pour l'environnement			
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Dispositions spéciales	A3		
Dispositions spéciales	A803		
Mention spécifique	Classé comme corrosif en raison du pH extrême		
Transport passagers et cargo			
Quantités limitées: quantité nette max. par emballage	0.5 L		

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
1.4 %	
15 g/l	

#### 2-butoxyéthanol

Nom de produit	Résorption dermale
2-Butoxyéthanol	Peau

#### Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Non soumis à la directive 2012/18/UE (Seveso III)

Composants conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 et modifications

<5% agents de surface non ioniques, <5% EDTA et sels, <5% agents de surface amphotères, <5% agents de surface cationiques, parfums Normes européennes de potabilité d'eau (98/83/CE et 2020/2184)

#### NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Paramètre	Valeur paramétrique	Note	Référence
Sodium	200 mg/l		Figurant à l'annexe I, partie C, de la Directive (UE) 2020/2184
			relative à la qualité des eaux destinées à la consommation
			humaine.

#### REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
isotridécanol, ethoxylé     2-butoxyéthanol     2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl) éthanol     produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque	Substances ou mélanges liquides qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008: a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F; b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10; c) la classe de danger 4.1; d) la classe de danger 5.1.	1. Ne peuvent être utilisés:  — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,  — dans des farces et attrapes,  — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.  2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.  3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:  — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public,  — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304.  4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).  5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:  a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1 er décembre 2010,

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58494 21 / 24

	IVOVARELLIVI	ILAVIDOTI
		"L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1 er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1 er décembre 2010.
éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium     métasilicate de disodium     2-butoxyéthanol     hydroxyde de potassium	Substances relevant d'un ou de plusieurs des points suivants: a) substances classées à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 comme: — substances cancérogènes de catégorie 1A, 1B ou 2, ou substances mutagènes sur les cellules germinales de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation — substances toxiques pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation — substances classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation — sensibilisants cutanés de catégorie 1, 1A ou 1B — substances corrosives pour la peau de catégorie 1, 1A, 1B ou 1C ou substances irritantes pour la peau de catégorie 2 — substances causant des lésions oculaires graves de catégorie 1 ou substances irritantes pour les yeux de catégorie 2 b) substances figurant à l'annexe IV du règlement (CE) no 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil c) substances figurant à l'annexe IV du règlement (CE) no 1223/2009 pour lesquelles une condition est spécifiée dans au moins une des colonnes g, h et i du tableau de ladite annexe d) substances figurant à l'appendice 13 de la présente annexe. Les exigences accessoires prévues aux paragraphes 7 et 8 de la colonne 2 de la présente entrée s'appliquent à tous les mélanges destinés à être utilisés à des fins de tatouage, qu'ils contiennent ou non une substance relevant des points a) à d) de la présente colonne.	Les mélanges à des fins de tatouage sont soumis aux restrictions du règlement (UE) n° 2020/2081

#### Législation nationale Belgique

### NOVAKLEEN HEAVY DUTY

Aucun renseignement disponible

### 2-butoxyéthanol

Résorption peau	2-Butoxyéthanol; D; La mention "D" signifie que la résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux,
	constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par
	présence de l'agent dans l'air.

# <u>Législation nationale Pays-Bas</u> <u>NOVAKLEEN HEAVY DUTY</u>

	Waterbezwaarlijkheid	A (2); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)
2	2-butoxyéthanol	
	Huidopname (wettelijk)	2-Butoxyethanol; H

# <u>Législation nationale France</u> <u>NOVAKLEEN HEAVY DUTY</u>

Aucun renseignement disponible

2-butoxyéthanol

Risque de pénétration	2-Butoxyéthanol; Risque de pénétration percutanée
percutanée	

### Législation nationale Allemagne

Lagerklasse (TRGS510)	8 A: Brennbare ätzende Gefahrstoffe	
WGK	2; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017	
éthylenediaminetétraacetate de tétrasodium		
TA-Luft	5.2.1	
isotridécanol, ethoxylé		
TA-Luft	5.2.5/I	
métasilicate de disodium		
TA-Luft	5.2.1	

Date d'établissement: 2017-10-02 Motif de la révision: 3.2; 8; 15 Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58494 22 / 24

2	<u>-butoxyéthanol</u>	
	TA-Luft	5.2.5
	TRGS900 - Risiko der	2-Butoxyethanol; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und de
	Fruchtschädigung	biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden

Hautresorptive Stoffe 2-Butoxyethanol; H; Hautresorptiv hydroxyde de potassium

TA-Luft 5.2.1

2-(2-heptadec-8-enyl-2-imidazoline-1-yl)éthanol
TA-Luft 5.2.5

produits de réaction de 1H-imidazole éthanol-1, dihydro-4,5, dérivés alkyl-2 insaturés en C11-17 et C17 et hydroxyde de sodium et acide 2-propénoïque

TA-Luft 5.2.5

#### Législation nationale Autriche

**NOVAKLEEN HEAVY DUTY** 

Aucun renseignement disponible

2-butoxyéthanol

Ihocondoro (-otahr dor	2-Butoxyethanol; H
Hautresorption	

#### Législation nationale UK

**NOVAKLEEN HEAVY DUTY** 

Aucun renseignement disponible

2-butoxyéthanol

Skin absorption 2-Butoxyethanol; Sk

#### Autres données pertinentes

**NOVAKLEEN HEAVY DUTY** 

Aucun renseignement disponible

2-butoxyéthanol

TLV - Carcinogen	2-Butoxyethanol; A3
CIRC - classification	3; 2-butoxyethanol

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour un mélange.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte intégral de toute phrase H et EUH visée à la rubrique 3:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (voies respiratoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (tractus gastro-intestinal, thymus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

(\*) CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

ADI Acceptable daily intake

AOEL Acceptable operator exposure level

BCF Bioconcentration Factor
BEI Biological Exposure Indices
CE10 Concentration Efficace 10 %
CE50 Concentration Efficace 50 %
CL0 Concentration Létale 0 %
CL50 Concentration Létale 50 %

CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

DL50 Dose Létale 50 %

DMEL Derived Minimal Effect Level
DNFI Derived No Effect Level

ErC50 EC50 in terms of reduction of growth rate

ETA Estimation de la Toxicité Aiguë GLP Good Laboratory Practice

LOAEC/LOAEL Lowest Observed Adverse Effect Concentration/Lowest Observed Adverse Effect Level
NOAEC/NOAEL No Observed Adverse Effect Concentration/No Observed Adverse Effect Level

NOEC/NOEL No Observed Effect Concentration/No Observed Effect Level

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

 Numéro de la révision: 0201
 Numéro BIG: 58494
 23 / 24

OCDE Organisation de Coopération et de Développement Économiques

PBT Persistant, Bioaccumulable & Toxique
PNEC Predicted No Effect Concentration
STP Sludge Treatment Process

vPvB very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s' appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l' Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation dans un autre pays ne se fait qu'à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Motif de la révision: 3.2; 8; 15

Date d'établissement: 2017-10-02

Date de la révision: 2023-07-29

Numéro de la révision: 0201 Numéro BIG: 58494 24 / 24